

INSERTION SOCIALE DES JEUNES EN RUPTURE A GENEVE

Déclaration d'intention

AVANT-PROPOS

Les auteurs du présent document sont les membres, individuels et collectifs, de l'association « Accroche », visant à la promotion, au renforcement d'une action préventive et à la mobilisation des ressources des jeunes « décrocheurs » (15-25 ans) en situation de vulnérabilité.

Ils adhèrent sans réserve à l'objectif du Conseil d'Etat d'amener le plus grand nombre possible de jeunes à reprendre et achever un processus de qualification permettant de mener à terme une formation certifiante, atout d'une insertion professionnelle durable.

Ils considèrent néanmoins que le succès de ce processus dépend de la création, en parallèle des dispositifs existants (GSI, semo, antennes emploi communales, etc) d'un dispositif complémentaire de mesures préalables et concertées visant l'intégration durable des « décrocheurs », permettant leur pleine insertion sociale, condition nécessaire au processus de qualification.

« Accroche » souhaite contribuer à la mise en place de ce dispositif complémentaire et préalable en mettant à disposition de la communauté genevoise, les forces, les réflexions, les outils et le réseau de ses membres.

L'association "Accroche" dont le siège est à Genève, a été fondée en octobre 2011. Elle est regroupe des représentants d'institutions et des membres individuels :

- M. Philippe AEGERTER,
- M. Yann BOGGIO, Secrétaire général, Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe),
- M. Claudio DEUEL,
- M. Claude DUPANLOUP,
- Mme Joëlle LIBOIS, Directrice, Haute Ecole de travail social de Genève (HETS),
- M. Stephane MABNCO
- M. Philippe SPRAUEL, Responsable d'Infor-Jeunes. Hospice général
- M. Jean-Pierre RAGETH,
- M. Manfred URBEN

1. Nos constats et notre vision

Depuis quelques années, la question des jeunes de 15 à 25 ans en rupture de formation et/ou sans projet de formation fait à Genève l'objet d'études, d'interpellations politiques et de développement de dispositifs ad hoc.

Les perspectives et conditions d'entrée dans la vie adulte et active interviennent dans un environnement socio-économique plus difficile que pour la génération précédente.

Les signes les plus marquants de la rupture d'un jeune sont :

- l'échec scolaire ;
- l'absence de projection vers une activité professionnelle garante d'autonomie économique ;
- l'absence de projet, la démotivation, la solitude ;
- la rupture avec tout cercle social de proximité ;
- les délits.

Par son évaluation de 2007, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport estime que 70 jeunes sortent chaque année de la scolarité obligatoire sans perspectives de formation et que plusieurs centaines abandonnent les études post-obligatoires.

On constate à Genève une véritable volonté politique d'aider ces jeunes, l'objectif ¹ étant de former un maximum de jeunes, au moins 95% ², par le canal des moyens mis en œuvre par les principaux acteurs du réseau cantonal ³.

A cette fin, le département d'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) ainsi que le département solidarité et emploi (DSE) préconisent une active coordination interinstitutionnelle permettant un suivi des jeunes en rupture en vue de leur insertion et qualification.

Dans ce but, deux dispositifs sont activés, à savoir :

- le groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle (EQIP) rattaché au Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF) est chargé de poursuivre et d'intensifier le développement des synergies et réseaux entre les institutions cantonales et communales actives dans le champ de l'insertion professionnelle;
- la Gestion du suivi individualisé (GSI), déclinaison locale du projet fédéral case management « formation professionnelle » (OFFT) est amené à devenir le principal dispositif de suivi et de coordination en matière de prise en charge des jeunes en rupture de formation.

¹Conformément aux recommandations de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) / cf. circulaire « transition scolarité obligatoire-degré secondaire II » du 28.10.2011

² Critère statistique défini par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) dans le cadre de l'introduction du « Case management/Formation professionnelle » (CM FP / 2008-2011)

³ OFPC, OCE, HG, OCAI, FASe, Ville de Genève, Villes & Communes genevoises

Décrite de manière approfondie dans un rapport du Groupe de travail interinstitutionnel « Aide à l'insertion des jeunes en rupture de formation / Action publique concertée » au Conseil d'Etat d'août 2007, l'offre actuelle de prestations doit être renforcée en ce qui concerne le domaine « bas seuil ».

En effet, comme le constate en 2011 la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) « Les seuils d'accès aux mesures sont trop exigeants par rapport au degré de préparation de certains jeunes. Ceux-ci sont exclus des mesures par effet d'écrémage avec, pour conséquence, une prolongation ou une aggravation des situations de rupture (échecs à répétition). Il convient à ce titre de contrebalancer cette dynamique. (...) Il faut développer une offre à bas seuil pour les jeunes qui ne remplissent pas les pré-requis à l'insertion professionnelle. Cette offre doit être conçue comme une étape préalable au processus d'insertion professionnelle en ciblant la restauration de l'estime de soi et la resocialisation du jeune » ⁴:

Il existe donc bel et bien un fossé entre cette population de «décrocheurs» -en situation de dépression, de perte d'estime de soi ou encore d'incompréhension, voire de révolte face aux codes sociaux de base- et celle disposant des facultés d'adaptation au système scolaire et à la formation professionnelle.

Les points forts d'une intervention à succès se situent dans l'axe « repérage, repêchage, raccrochage ». Ils se caractérisent par des actions de motivation, de resocialisation et de remobilisation des jeunes. L'objectif prioritaire est de parvenir le plus rapidement possible au retour d'une confiance en soi, élément fondamental et préalable à la reconstruction d'un projet.

3

⁴ cf. rapport CEPP « Evaluation de la politique d'information et d'orientation professionnelle en faveur des jeunes en rupture de formation » du 14.10.2011

2. Nos convictions

La lutte contre la rupture ou le décrochage implique la mise en place et le développement prioritaires de moyens d'insertion permettant de :

- prévenir les risques de rupture sociale ;
- stabiliser la situation et l'environnement du jeune ;
- réagir rapidement face aux situations nouvelles ;
- travailler sur le long-terme ;
- immerger totalement le jeune dans un environnement réparateur ;
- permettre aux plus fragilisés d'atteindre les prérequis nécessaires à une intégration aux mesures institutionnelles classiques.

Il s'agit donc de réaliser prioritairement les mesures propres à générer un changement radical de la représentation que se font les jeunes « décrocheurs » de la société, de la scolarité et de la formation professionnelle.

Dans ce sens, et au-delà des mesures ponctuelles, il serait opportun de mettre en œuvre une politique de projets sur la durée permettant aux jeunes concernés de raccrocher leur destin à celui de la société dans laquelle ils vivent. Cela en défendant les convictions suivantes :

- 1. L'insertion des jeunes est un des objectifs prioritaires d'une collectivité soucieuse de bâtir l'avenir de ses membres et d'assurer sa pérennité.
- 2. La prise en charge des situations de rupture ou de décrochage rencontrées doit se faire en concertation avec les personnes concernées de près ou de loin par la jeunesse en rupture sous la forme d'actions concertées et d'échanges de pratiques.
- 3. Même si les actions de scolarisation, d'orientation et de formation professionnelles sont prioritaires, leur succès se construit sur la base de prérequis qui constituent souvent la toile de fond de la rupture.
- 4. Il est nécessaire de conduire des actions favorisant la remobilisation des jeunes « décrocheurs », en vue d'une insertion scolaire et professionnelle dans les dispositifs déjà existants et reconnus comme performants.
- 5. L'expérimentation concertée de solutions nouvelles ou alternatives constitue une contribution précieuse à la visibilité, la cohérence et la coordination des actions sur le canton garantes de de la politique publique mise en place pour les jeunes « décrocheurs ».

3. La mission statutaire d'Accroche

L'action de l'Association se situe dans le domaine de la prévention. Elle s'inscrit dans une perspective de renforcement de la cohésion sociale et d'amélioration de la qualité de la vie.

L'Association soutient les projets permettant de remobiliser les ressources des jeunes en situation de vulnérabilité.

Elle appuie les démarches d'entrée en processus d'insertion sociale et de qualification professionnelle pour des jeunes sans formation professionnelle achevée ni projet d'emploi.

Convaincue de la nécessité d'une action de caractère préventif, l'Association vise à :

- Devenir un pôle de sensibilisation, de réflexion analytique et d'acquisition de connaissances, dans le cadre d'une plateforme interinstitutionnelle et interpersonnelle entre les acteurs concernés.
- Apporter une aide à l'intégration des individus en collaboration avec toute autre entité genevoise poursuivant les mêmes buts.
- Concevoir, développer ou valoriser des projets d'insertion de jeunes et définir des programmes de mise en œuvre tenant compte des compétences spécifiques des membres de l'Association.

4. Les objectifs

- 1. Etre un pôle de sensibilisation et d'analyse réflexive en matière de lutte contre les causes de rupture des jeunes « décrocheurs » par :
 - a) l'organisation de rencontres d'information et d'échange à destination des acteurs de la problématique ;
 - b) la promotion et facilitation des échanges de pratiques entre les personnes et organisations poursuivant ce but commun.
- 2. Réfléchir avec les acteurs concernés à la mise en place et au développement de moyens complémentaires et nouveaux afin de prévenir les risques d'une rupture sociale pour le public des jeunes "décrocheurs", en visant les axes suivants :
 - a) réagir rapidement face aux situations de rupture ;
 - b) travailler sur le long-terme pour stabiliser la situation et l'environnement du jeune « décroché » ;
 - c) permettre une immersion totale dans l'environnement réparateur ;
 - d) remettre les plus fragilisé-e-s à un niveau de compétence permettant la reprise avec succès des mesures « classiques ».
- 3. Promouvoir la lutte contre les situations de rupture par :
 - a) la mise en activité la plus rapide possible du jeune décroché ;
 - b) l'activation de la reconnaissance sociale dans la proximité ;
 - c) la conception de l'insertion comme le résultat d'un choix et non d'une contrainte.
- 4. Concevoir, développer, évaluer des projets ou des programmes en matière de prévention et de traitement des échecs à répétition par le moyen de :
 - a) soutien et conseils pour l'élaboration de dossiers de présentation de projets individuels ou collectifs et de recherches de fonds permettant leur réalisation.
 - b) analyse des besoins et accompagnement de professionnels de terrain impliqués dans l'insertion des jeunes dans le cadre de la politique publique genevoise.
 - c) mise à disposition d'un espace de réflexion et de confrontation en vue de choisir les options les plus pertinentes et mise à disposition de notre réseau.